

—
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

3^{ème} RÉUNION DE 2011

Séance du 21 avril 2011

CG 11/3^{ème}/BP-IV-01

**FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTION
AGRICOLE (F. D. I. A.)**

—
Le fonds départemental d'intervention agricole (FDIA) a pour objet d'accompagner l'évolution de l'économie agricole du Tarn-et-Garonne sous toutes ses formes.

Sa très **grande souplesse** permet d'intervenir, tant sur le développement et la promotion des productions départementales ou locales, que sur la défense sanitaire, la protection des cultures et la prise en compte des besoins environnementaux. Le Conseil Général soutient, de façon ponctuelle ou dans le cadre d'engagements pluriannuels, des projets de filières ou des micro-projets ayant un impact fort sur l'économie agricole de nos cantons ou du département.

De 1986 à 2010, ce sont **14 742 421 €** qui ont été engagés.

Depuis 1994, la procédure d'examen des dossiers déposés au titre du FDIA permet d'avoir une vision globale des demandes et d'**en dégager les priorités** :

- * date limite de dépôt des dossiers en mars,
- * examen technique, instruction des dossiers et sélection en collaboration avec la Commission de l'Agriculture,
- * délégation à la Commission Permanente afin de statuer sur les demandes instruites au titre de ce fonds.

En 2010, la Commission Permanente a accordé des subventions à **55** dossiers pour un montant total de **423 908 €**

CHAP.	NOMBRE DE DOSSIERS	RUBRIQUE	MONTANT SUBVENTION
I	2	Contrats de pays : aides aux filières	11 265 €
II	0	Contrats de pays : aides aux micro-projets	0 €
III	3	Soutien aux filières végétales	26 450 €
IV	1	Soutien aux filières animales	8 000 €
V	2	Fonds de défense sanitaire	117 500 €
VI	4	Environnement	19 521 €
VII	6	Appui technique aux structures	82 377 €
VIII	22	Manifestations exceptionnelles	41 487 €
IX	14	Promotion	116 698 €
X	1	Divers	610 €
T O T A L			423 908 €

I – CONTRATS DE PAYS

Dans le cadre des contrats de pays, les projets qui peuvent bénéficier de ce fonds concernent d'une part les micro-projets et, d'autre part, les projets de filières fortement implantées sur les territoires correspondants.

Les micro-projets individuels ou semi-collectifs correspondent à des ateliers de diversification, à des créneaux locaux très spécifiques ou à des investissements de modernisation ou de mise aux normes pour répondre à des cahiers des charges (qualité ou exportation). Ils renforcent ou maintiennent des activités diversifiées et dynamisantes pour l'économie locale. Ils sont, à ce titre, conformes aux orientations définies dans ces démarches territoriales.

Les projets de filières sont portés par des structures professionnelles ou interprofessionnelles et liés à un signe officiel de qualité (label rouge, identification géographique de production - IGP, vin de pays - VP, appellation d'origine contrôlée - AOC...). Ils ont un impact fort, tant au plan économique que socio-culturel, sur ces zones qui sont en général le berceau de production (chasselas de Moissac, vin du Quercy, de Fronton, du Brulhois, de St-Sardos, de Lavilledieu et des coteaux et terrasses de Montauban, melon du Quercy, prune reine claud, ail de Lomagne...).

La zone géographique de chacune de ces filières couvre plusieurs contrats de pays et, parfois même, déborde sur les départements voisins.

Au-delà des actions typiquement agricoles (production, promotion, actions commerciales), les démarches territoriales confortent l'impact de la filière sur les autres secteurs économiques du territoire. Ils mettent l'accent sur les actions intersectorielles qui lient les productions agricoles au tourisme, à l'environnement et à la culture (accueil à la ferme, découverte des sites naturels, manifestations locales, circuits touristiques...).

ANNEE	NOMBRE DE DOSSIERS Contrats de Pays	REPARTITION		
		Filières	Micro-projets	
1997	7	3	4	67 030 €
1998	8	7	1	86 012 €
1999	24	15	9	219 977 €
2000	20	17	3	196 188 €
2001	12	11	1	126 743 €
2002	14	11	3	135 963 €
2003	15	12	3	150 863 €
2004	11	10	1	131 287 €
2005	11	10	1	168 352 €
2006	8	7	1	93 212 €
2007	6	3	3	73 821 €
2008	3	0	3	18 954 €
2009	3	1	2	26 427 €
2010	2	2	0	11 265 €

Ainsi donc le FDIA, tout en conservant sa vocation d'appui à une agriculture départementale forte et performante permet de prendre en compte, en complémentarité avec les orientations régionales et départementales des filières, les projets agricoles recensés dans la programmation des contrats de pays.

II – SOUTIEN A LA FILIERE VITICOLE

Lors de la Décision Modificative n° 1 du 29 juin 2007, et compte tenu de la situation de crise à laquelle la viticulture est confrontée depuis 2002, l'Assemblée a décidé de retenir trois mesures en faveur de cette filière :

- aide aux CUMA viticoles,
- bonification d'intérêt sur prêts de consolidation,
- soutien complémentaire à la commercialisation.

Les deux premières mesures sont financées dans le cadre du fonds mutualiste.

Quant à la mesure concernant le soutien à la commercialisation prise en compte dans le cadre du FDIA, je vous rappelle que je vous avais proposé de nous baser sur une aide calculée au prorata de la production de chaque syndicat viticole.

C'est ainsi que nous avons décidé de porter notre soutien à concurrence de 1 €/hl pendant 3 ans, au lieu de 0,50 €. Sur la base de la déclaration de récolte 2006, cela représente **une enveloppe globale de 100 000 €/an, dans le cadre du F.D.I.A.**

Nous avons demandé que les projets de promotion soient intégrés dans une démarche globale de tous les vignobles du Tarn-et-Garonne.

C'est sous l'égide de la Fédération des Syndicats Viticoles du Tarn-et-Garonne que les actions complémentaires de promotion de la filière ont été déposées.

Elles ont concerné :

* d'une part, une action collective portant sur la participation des vins du Tarn-et-Garonne aux opérations de promotion organisées par le Comité Interprofessionnel des Vins du Sud-Ouest ;

* et d'autre part, des actions spécifiques à chaque vignoble et venant en complément des programmes que nous soutenons traditionnellement (fêtes du vin, mondial des coupeurs de raisin, promotion de l'interprofession Fronton...).

Elles ont été engagées en 2008, 2009 et 2010.

Tous les dossiers d'actions de promotion complémentaires, déposés par les syndicats viticoles et leur fédération, ont été pris en compte et subventionnés à hauteur de 93 699 €. Les programmes traditionnels ont représenté un engagement global de 122 819 €.

Sur les trois années (2008, 2009 et 2010), ce sont **216 518 €** qui ont été engagés par le Conseil Général en faveur de la promotion de la filière viticole.

Enfin, il convient de noter que pour certains dossiers de 2009 et 2010, notre aide a permis de mobiliser des crédits du Conseil Régional et de l'Europe à concurrence de **142 379 €**

Ainsi, sur cette période, la filière a bénéficié de **358 897 €** d'aides publiques.

- ♦ - ♦ - ♦ -

Au titre de 2011, et compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

♦

♦ ♦

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission agriculture, aménagement rural et environnement,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Prend acte du bilan F.D.I.A. 2010 ;
- Décide de reconduire la procédure d'examen des dossiers déposés au titre du F.D.I.A., adoptée en 1994,
- Accorde la priorité aux dossiers inscrits sur les programmations des contrats de pays,
- Dote le F.D.I.A. d'une enveloppe budgétaire de 420 000 €, avec un échéancier de crédits de 200 000 € en 2011 et 220 000 € en 2012,
- Décide d'abonder, le cas échéant, cette enveloppe en Décision Modificative selon les besoins,
- Ratifie un crédit de 476 680 € (276 680 € au titre des années antérieures et 200000 € au titre des engagements 2011) sur l'article 67452 - sous-fonction 928.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,